

ANNEXE 3 : LA TENUE PROFESSIONNELLE EN SECTION TERTIAIRE

La formation en Bac Pro Commerce et Gestion Administration impose aux élèves de se retrouver en milieu professionnel. La **tenue vestimentaire** tient un **rôle fondamental** dans ce contexte.

Notre établissement a instauré une obligation pour tous les élèves des sections Tertiaire de l'établissement : 1 journée par semaine (le jour est décidé en début d'année en fonction des emplois du temps), les **élèves ont l'obligation de venir au lycée en « tenue professionnelle »**.

Cette **tenue** est un **outil de travail** pour les élèves dans le cadre de leur **prospection pour la recherche de stages**, mais aussi pour les **oraux de leurs examens** et dans le cadre d'éventuelles **sorties pédagogiques**.

L'acquisition et le port de cette tenue devront être effectifs à **compter du 26 septembre 2016**.

Note : La tenue professionnelle fait parfois l'objet d'une évaluation mensuelle dont la moyenne est incluse aux bulletins trimestriels. La note est sur 20 point, coefficient 1. 5 points par journée concernée seront déduits de la note mensuelle.

Détail de la tenue professionnelle :



Pour les filles :

**Pantalon de couleur sobre ou jupe
(taille minimum en dessous des genoux).**

**Chemise ou haut sobre
Veste**

Chaussures non ouvertes cirables

Pour les garçons :

**Pantalon de costume ou à pince,
de couleur sombre.**

**Chemise (cravate non obligatoire)
Veste de costume ou blazer**

Chaussures de ville cirables

Le jour de la tenue professionnelle obligatoire, les jeans, pantalons « baggy », les tennis ou chaussures de sport (quelle que soit la marque) sont interdits.

Le maquillage des filles doit être discret et les cheveux coiffés. Les garçons doivent aussi adopter une coiffure correcte.